



**Avis de la FAGE sur la
démocratisation de
l'enseignement supérieur et
la recherche**





Sommaire

Axe 1

Les liens entre enseignement secondaire et enseignement supérieur.....page 3

Axe 2

Le financement de l'enseignement supérieur.....page 13

Axe 3

Relations entre métiers–emplois–formations :
un dialogue entre organismes de formations et monde socio–
économique.....page 21

Annexes

Annexe n°1

Schéma de la réforme du secondaire.....page 28

Annexe n°2

Les blocs de compétences.....page 29

AXE 1

Les liens entre enseignement secondaire et enseignement supérieur





Depuis plusieurs années, les rentrées universitaires sont l'occasion de constater l'évolution inquiétante de problématiques liées à une tension de plus en plus vive entre un nombre grandissant de jeunes souhaitant intégrer un cursus du supérieur et des moyens insuffisants pour leur assurer de bonnes conditions d'accueil et d'études. Capacités d'accueil submergées, manque de place dans les établissements, personnels enseignants, administratifs et techniques insuffisants, la situation, intenable, appelle à des réponses stratégiques et à des réformes ambitieuses, notamment sur l'articulation entre le secondaire et le supérieur.

Pourtant, à défaut de réponses globales, depuis de longues années, chaque rentrée universitaire est l'occasion du dépoussiérage des vieilles lunes allant contre la logique de démocratisation de l'accès au diplôme : sélection généralisée après le bac, augmentation des droits d'inscriptions, dislocation du service public d'enseignement supérieur, etc... Ces totems, d'ores et déjà réaffirmés dans nombre de programmes des candidats aux primaires éclipsent le débat de fond portant, au moins, sur deux piliers fondamentaux : le financement et sa répartition des établissements d'enseignement supérieur et la cohérence de lycée et du premier cycle universitaire.

Ce second pilier interroge les questions d'orientation, de spécialisation progressive, des compétences jugées nécessaires à l'obtention du baccalauréat, des "profils de sortie" du secondaire et de leur compatibilité avec les "profils d'entrée" dans le supérieur. Aussi, la problématique du lien entre le secondaire et le supérieur nous apparaît comme primordiale en ce qu'elle permet, si elle est abordée ambitieusement, de trouver des réponses plus ambitieuses pour notre société et plus équitables pour la jeunesse que ne le sont celles prônant un système de tri, de compétition et d'inspiration marchande de l'éducation.

L'organisation actuelle du lycée en trois branches distinctes (générale ; technologique et professionnelle) dès la sortie du collège place les jeunes dans des parcours tubulaires et très peu transversaux dans lesquels ils ne sont pas ou mal préparés. Il est plus que nécessaire de revoir l'ensemble de l'organisation du secondaire pour permettre à chacun de trouver sa place, notamment par le biais d'une seconde commune. De même, l'organisation du baccalauréat marque un manque de cohérence, n'évaluant pas les connaissances globales de l'élève mais sa capacité à retranscrire fidèlement un sujet précis à un instant donné.

La manière dont sont articulées les licences témoigne d'un manque d'intérêt ou de compréhension des attentes des étudiants, de la société et de celles du monde socio-économique qui entoure les établissements. Alors que les étudiants d'aujourd'hui seront amenés à exercer plusieurs professions au cours de leur vie, le manque de pluridisciplinarité met en avant une université archaïque et disciplinaire qui n'est pas cohérente avec ses objectifs de formation.

La FAGE a toujours été motrice sur les questions d'accès à l'enseignement supérieur et tend aujourd'hui à proposer un modèle offrant une forme de continuité et de progressivité entre secondaire et supérieur. L'orientation doit en être le mot d'ordre et l'accompagnement la réalisation.

Titre préliminaire

La nécessaire réorganisation de l'orientation

L'enseignement, dans sa globalité, fait aujourd'hui face à un véritable problème en ce qui concerne l'orientation. En effet, la multiplication des services en charge de ce service et l'absence de coordination entre eux provoquent un manque de cohérence dans l'exécution de l'orientation des jeunes. De plus, l'orientation n'est pas abordée "en tant que telle" lors des trois années de lycée, au mieux existe-t-il un léger accompagnement à quelques trop rares étapes de la scolarité, mais en aucun cas il n'existe un accompagnement permanent, ciblé et centré autour de la construction du projet personnel du jeune. Cette absence renforce grandement les effets de l'inégalité d'accès à l'information relatives aux voies professionnelles, à la poursuite d'étude et participe, de fait, à l'existence d'une sélection forte mais qui ne dit pas son nom, du collège à l'université.

Une véritable réforme de l'orientation est ainsi impérative : mutualisation des services pour une meilleure orientation et afin d'éviter qu'au cours d'un cursus, l'élève-étudiant ait un grand nombre d'interlocuteurs, désorganisés dans les réponses qu'ils apportent. Il faut que l'acteur d'orientation ait une vision territoriale et académique complète mais également qu'il soit en mesure d'accompagner le jeune sur les aides auxquelles il peut avoir accès et sur les parcours existant, tant en termes de voies professionnelles que de poursuite d'étude.

De même, favoriser l'orientation et l'information par les pairs est aujourd'hui un moyen sûr et efficace d'accompagner les jeunes, comme le démontre le projet de la FAGE, What's The Fac. Un tel projet a un double intérêt : de permettre la transmission d'information aux jeunes par les jeunes mais également de déconstruire les préjugés sur les différentes filières et parcours. Il faut que cette dynamique soit poursuivie et que le travail fait par les associations étudiantes dans ce domaine soit accompagné par les services d'orientation.

La FAGE propose donc de renforcer fortement les temps d'orientation formels et informels dès la seconde en en faisant un parcours d'orientation impliquant à minima un temps individuel à chacun de six semestres composant le lycée. De plus, le renforcement des efforts de lisibilité des acteurs de l'orientation sur le territoire ainsi qu'une implication plus grande des mouvements d'éducation populaire dans les établissements est impérative.



Titre I

Réformer le secondaire

Une seconde commune permettant une modularisation

Une semestrialisation permettant une orientation progressive

Le cycle secondaire est aujourd'hui organisé sous la forme de trois années de 36 semaines, organisées en trois trimestres, avec un premier choix en seconde entre parcours général et technologique et parcours professionnel puis un second choix en fin d'année pour les premiers entre les différentes sous filières. Le passage en semestres des trois années permettrait de favoriser la transition vers l'enseignement supérieur, organisé pour sa part en deux semestres.

La seconde commune regroupant les actuelles filières professionnelles, générales et technologiques est un moyen d'assurer un choix plus éclairé, libre et conscient de son projet personnel. Rendue possible par une concentration du tronc commun sur les deux premiers semestres et par l'instauration du contrôle continu, cette proposition présente également l'intérêt de favoriser la mixité et de casser les préjugés actuels sur ces trois filières.

De plus, la semestrialisation tout au long du cursus permet une spécialisation progressive non seulement en fonction des centres d'intérêts de l'élève mais également en fonction de son projet professionnel. Avec la mise en place de passerelles et de modules (cf. b.) l'orientation devient choisie plutôt que subie, progressive plutôt que tubulaire et définitive.

Un tronc commun affirmé et une spécialisation progressive et modulaire

Le cloisonnement des filières, avec une distinction stricte dès la fin du collège entre les différentes voies, empêche à la fois une meilleure pluridisciplinarité des parcours et le partage, entre tous les bacheliers, d'une base de tronc commun ambitieuse. Aussi, la FAGE est favorable à une approche modulaire de l'organisation de la formation au lycée; renforçant le pouvoir de choix du jeune dans l'organisation de son parcours, mais garantissant, grâce à la logique de "parcours" la cohérence de la formation au regard des profils de sortie attendues. Ces "profils de sorties", aujourd'hui incarné par la série (L,S,ES) ou les spécialités (Techno & Pro), doivent être définis par des référentiels de compétences élaborés de manière collégiale entre services de l'état, enseignants, représentants de l'enseignement supérieur et partenaires du monde social, économique et industriel.

La FAGE a toujours fermement combattu les velléités d'adéquationnisme en matière d'éducation. Cependant l'absence de dialogue, souhaitée par les forces conservatrices agissant dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement supérieurs sont nuisibles pour la société. D'ailleurs, elles le sont tout autant pour les jeunes les plus fragiles, ceux qui, provenant de milieux moins informés quant aux voies professionnelles, aux poursuites d'études, sont plus susceptibles de faire des choix d'orientation moins éclairés, moins adaptés à leurs aspirations et préjudiciables à leur avenir. Défendre le statu quo, c'est d'abord défendre la catégorie sociale la plus aisée, mais la plus minoritaire qui profite depuis des décennies d'un système scolaire inégal et peu lisible, dont ils sont souvent les seuls à détenir les clés, les codes et les informations.

Une réorganisation du lycée, mêlant tous les nouveaux lycéens dans une seconde commune, avec un bloc d'enseignement commun se réduisant progressivement entre la seconde et la fin de la première permet également de créer une véritable spécialisation progressive, bénéfique à la pluridisciplinarité et à l'orientation.

Pour cela, il paraît évident que chaque jeune doit pouvoir être confronté, au moins à l'occasion d'un enseignement à chaque voie, et c'est pour cela que la FAGE propose le modèle suivant (cf annexe 1). La mise en place de passerelles entre les différents semestres de choix permet également à chacun de se réorienter dans le cas où la voie choisie ne correspondait pas. Enfin, la mise en place d'un enseignement d'ouverture au dernier semestre du lycée, et à choisir parmi des enseignements dispensés dans le supérieur, permettra à chacun de s'ouvrir sur la suite de ses études.

En finir avec l'hypocrisie du contrôle terminal, réducteur, pesant et anti-pédagogique

Une certification de compétences appuyée sur un contrôle continu

Le baccalauréat tel que mis en place aujourd'hui est le principal facteur de l'archaïsme régissant l'organisation pédagogique du lycée. En effet, outre le fait qu'il matérialise une dépense importante et qu'il oblige les élèves à n'avoir cours que 36 semaines dans l'année, il a également un impact important sur les programmes. Ainsi, dans une organisation repensée de l'enseignement au lycée, il ne serait pas forcément utile, par exemple, qu'un élève qui ferait le choix d'une formation plutôt professionnelle et technologique ait des cours de français ou de langue jusqu'à la fin de son lycée, si le contenu du référentiel de compétence a pu être regroupé sur les quatre premiers semestres. Il ne s'agit en aucun cas de diminuer le "niveau" attendu en fin de formation, au contraire. Il s'agit de penser l'organisation du lycée de manière plus modulaire, et plus progressif dans sa spécialisation en s'affranchissant de l'horizon du contrôle terminal, contraignant mécaniquement tant la structure même des emplois du temps et l'organisation de la pédagogie et de la scolarité.



Supprimer les épreuves du baccalauréat permettrait donc de revoir la façon dont sont enseignés l'ensemble des matières : il n'est dès lors plus nécessaire de faire courir des programmes jusqu'à la terminale si toutes les compétences et connaissances peuvent être acquises en un an.

Enfin, le fait de passer d'épreuves terminales à des épreuves en contrôle continu permet la mise en place d'une véritable évaluation de l'étudiant, valorisant réellement ce qu'il a acquis mais permettant également de l'accompagner tout au long de l'année. De plus, supprimer le facteur stressant du baccalauréat permettrait à chacun d'être centré non pas sur ce qui va lui être demandé lors de l'épreuve finale mais sur son projet personnel et professionnel et, surtout, sur sa progression. Le fait de passer en contrôle continu permet d'avoir une évaluation non pas à un instant particulier mais au fil de l'eau, tout au long de l'année, et permet de casser la mécanique de coefficient, donnant à chaque matière une valeur égale.

Une transition vers l'enseignement supérieure facilitée

Le cap entre le lycée et l'enseignement supérieur semble souvent difficile à franchir pour les néo-bacheliers. Après avoir été préparés à un seul examen, le baccalauréat, pendant trois ans, la multiplicité des enseignements et des méthodes qui leurs correspondent peuvent rapidement les mettre en situation d'échec.

Une réorganisation des études secondaires ainsi qu'un travail sur les attentes du supérieur par rapport au lycée permet de préparer au mieux les jeunes pour leur arrivée dans le supérieur. Ainsi réorganiser l'orientation durant le lycée permet au jeune de découvrir les filières et ses centres d'intérêts, mais également, grâce aux enseignements d'ouverture, de découvrir le monde universitaire. La fin de l'examen du baccalauréat permet d'éviter le système de représentation des différentes filières et de construire des parcours d'orientation.

Il faut cependant être attentif quant au fait que cette orientation progressive et les différents cursus suivis au lycée ne mettent pas le jeune dans une obligation d'orientation mais bien que cela soit la traduction de moyens mis en oeuvre pour favoriser sa réussite.

Titre 2

Vers un supérieur permettant la réussite de tous

Des licences portails permettant une orientation progressive

Des licences larges permettant des parcours progressifs

A l'heure actuelle, la licence est organisée par domaines distincts et offre peu de possibilité en terme de transversalité, y compris dans les différents grands domaines qui restent divisés en unité de formation et recherche. C'est pour cela que la FAGE demande depuis plusieurs années la mise en place de licences portail multidisciplinaire à spécialisation progressive. Ainsi les UFR des grands domaines offriraient une première année de licence commune et une possibilité de découverte des filières avant de faire leur choix. Il y aurait ainsi cinq grands domaines : droit économie gestion (DEG) ; lettres langues arts et sciences humaines (LLASH) ; sciences et techniques (ST) ; santé et STAPS.

Il s'agirait ainsi de mettre en œuvre une véritable pluridisciplinarité permettant à l'étudiant de découvrir les différentes offres et de s'orienter progressivement avec diverses possibilités de réorientation, avec une logique de spécialisation progressive : au cours de la licence l'étudiant en LLASH passe d'un enseignement commun à un enseignement spécialisé, en art par exemple.

Il est également nécessaire d'accentuer la part d'enseignements d'ouverture qui permettent de découvrir des spécialités ou d'accéder à des domaines spécifiques dans la suite de leurs études, y compris en prenant des modules de d'autres domaines pour construire une orientation plus complète et surtout une ouverture d'esprit. Ces unités d'ouvertures permettent de mixer les formations et les expériences des étudiants et de diversifier les compétences et connaissances acquises.

Enfin, la reconnaissance des engagements parallèles au cursus doit être mise en place dans chaque établissement de manière à permettre une véritable reconnaissance des compétences acquises dans ce cadre pour les étudiants. La reconnaissance de l'engagement doit être un moyen pour chacun d'être valorisé et de bénéficier le cas échéant d'un accompagnement.



Des possibilités de parcours modularisés

La licence, en tant que cycle se doit de répondre à plusieurs objectifs : permettre une insertion professionnelle à ceux qui le souhaitent et permettre aux autres une poursuite d'études. Pour cela, il est nécessaire de changer l'approche que nous avons de la licence, notamment en favorisant l'approche par compétences.

L'approche disciplinaire qui est mise en œuvre aujourd'hui à l'université reste particulièrement restrictive dans un grand nombre de domaines et ne permet pas d'insertion professionnelle au jeune diplômé puisqu'il ne peut valoriser que des connaissances mais aucune compétence. La mise en place de l'approche par compétence tout au long de la licence permet au jeune de comprendre ce qu'il a acquis au long de ses études et à son futur employeur de mieux cadrer son profil puisqu'il pourra mettre en perspectives les compétences scolaires et parascolaires acquises par le jeune.

Enfin, l'approche par compétence, tout comme la spécialisation progressive permet également de favoriser les possibilités de réorientation, notamment par des passerelles entre les filières des grands domaines et par la validation de certaines compétences transversales. Ce système vient donc diminuer l'échec, mais nécessite une évaluation cohérente.

Une pédagogie permettant de favoriser la réussite étudiante

Des enseignants ayant la possibilité d'innover

L'innovation pédagogique est aujourd'hui une nécessité. Avec la massification de l'enseignement supérieur et la diversité des publics, il est nécessaire que chaque enseignant puisse adapter ses modalités d'enseignements en fonction de son enseignement. Favoriser la diversification des modalités d'évaluation en sortant de l'archaïsme du simple contrôle terminal et en lui préférant le contrôle continu, qui permet de mettre en œuvres diverses formes d'évaluation, en groupe, oraux etc permet d'améliorer la réussite étudiante.

Le fait de permettre aux enseignants d'innover leur permet de s'adapter à leur public et aux objectifs de leurs unités d'enseignement. Il faut en finir avec la vision tendant à penser l'enseignant comme un ouvrier de l'éducation nationale uniquement chargé de mettre en œuvre des programmes selon des modalités pédagogiques définies et cadrées nationalement. Pour la FAGE, l'enseignant est un professionnel de la pédagogie. Si l'existence de programmes nationaux garantit l'égalité sur le territoire, les freins à l'autonomie pédagogique nuisent d'abord et avant tout aux jeunes en n'autorisant pas

suffisamment les enseignants à déterminer en responsabilité quelle modalité pédagogique est la plus adaptée à l'objectif d'apprentissage et à la classe.

Cette possibilité d'innover ne va pas sans une véritable formation des enseignants à la pédagogie, à la fois en formation initiale mais également en formation continue. Cette formation permettra à tous les enseignants d'être formés aux différentes formes de pédagogie et de choisir celle qui correspondra le mieux à leurs objectifs.

Un étudiant au centre de son enseignement

L'enseignement dans le supérieur se doit d'être adapté à la multiplicité de profils qui l'intègrent, de ce fait, il est nécessaire que la pédagogie appliquée y soit centrée sur l'étudiant et permette à chacun, après avoir trouvé sa place grâce à de véritables processus d'orientation, d'avoir les clefs en main pour réussir. C'est pour cela qu'il est nécessaire de changer la façon dont la pédagogie est mise en œuvre, favorisant les temps d'enseignement à effectif réduit et en permettant à chacun de se retrouver dans l'évaluation en réussissant à se placer dans le groupe.

De plus le fait de sortir de la logique de note mais en travaillant sur l'acquisition ou non d'une compétence ou connaissance permet à la fois de revaloriser les ECTS et surtout de rentrer dans une dynamique positive pour l'étudiant. Il est également nécessaire de mettre en œuvre des enseignements transversaux et d'ouvertures : langues, enseignements venant de blocs compris dans d'autres maquettes d'enseignements et dans d'autres domaines, qui vont permettre au jeune de continuer son orientation tout au long de son cursus.

Enfin, le fait de mettre en place une véritable évaluation des enseignements permet d'entrer dans une démarche d'assurance qualité : l'étudiant s'investi alors plus dans ses enseignements et l'enseignant s'adapte aux besoins de ses étudiants. Ce genre de démarche permet réellement d'influer sur les méthodes d'enseignements et de permettre à chacun d'influer sur la dynamique pédagogique de la maquette.



AXE 2

Le financement de l'enseignement supérieur





« Le seul intérêt de l'argent, c'est son emploi » clamait Benjamin Franklin. Derrière une vision dite utilitariste du financement, se cachent en réalité la nécessité d'évaluer les politiques publiques et de rendre efficiente la gestion des finances publiques. Un travail doit être mené pour s'assurer qu'en fonction des ressources existantes, nous soyons en mesure de faire des universités, des espaces qui répondent le mieux possible aux missions qui leur sont dévolues. Le second travail est de dresser un travail de prospective pour répondre aux besoins d'un système d'enseignement supérieur qui, à l'image de la société, évolue perpétuellement. Ce travail ouvre de nouvelles perspectives pour un financement pérenne à la hauteur des besoins des établissements de formation d'enseignement supérieure.

Titre préliminaire

Etat des lieux, besoins et importance du financement

Entre les évolutions du travail, la transition numérique, le développement de la robotique et de l'automatisation ou encore l'émergence de l'intelligence artificielle, les besoins en compétences de la population seront non seulement croissants mais continus. Notre système d'enseignement supérieur doit donc se repenser pour accompagner les transitions à venir. L'enseignement supérieur, espace de développement personnel et d'émancipation intellectuelle, constitue également un espace principal pour le développement de compétences aussi bien transversales que spécifiques. On constate cependant que la France investit moins dans son système éducatif que les pays comparables de l'OCDE qui disposent d'un meilleur classement tant au niveau global qu'en matière d'équité sociale. Ce dernier facteur est une composante majeure de la notion de démocratisation de l'enseignement supérieur. Ainsi le financement du système éducatif et a fortiori de l'enseignement supérieur consacre une stratégie d'investissement social. C'est fort de ce constat là que les macroéconomistes observent une forte corrélation entre niveau d'éducation et revenu individuel, mais aussi entre niveau de qualification de la population et croissance. C'est pour répondre à l'ensemble de ces enjeux qu'il est nécessaire d'atteindre le niveau cible de 3% du PIB dédié à l'enseignement supérieur, de répondre à la croissance de la démographie étudiante et d'accroître la part d'une classe d'âge diplômée du supérieur et qu'il est primordial de dégager à l'horizon 2027 environ 11.5 milliards d'euros par an supplémentaires. Cette présente contribution vise à présenter les réponses qu'apporte la FAGE face à ces enjeux relatifs au financement de notre système d'enseignement supérieur.

Face à ce constat, la diminution des financements, ou même le statu quo seraient délétères. La FAGE, promotrice d'un système éducatif vecteur d'émancipation et qui par sa configuration donne à chacun les mêmes chances de réussite, propose au terme de plusieurs mois de concertation, plusieurs pistes permettant de dégager davantage de financements pour l'enseignement supérieur en revoyant par la même occasion son champ d'action afin de mieux répondre à ses missions.

Pacte pour l'éducation

Face aux besoins auxquels nous allons faire face, il est nécessaire de prendre urgemment les mesures qui permettront de dégager des financements supplémentaires pour notre système d'enseignement supérieur. Souvent décrié, il est pourtant nécessaire au développement de la recherche, de l'innovation, à la diffusion de nouvelles idées, au développement humain et de nouvelles compétences. Il ne s'agit pas de faire fi de ces remarques mais de leur donner la pleine mesure de ce qu'elles sont : un reflet de la vision qu'a la société de l'université.

Ainsi, la FAGE propose la création d'un Pacte pour l'éducation. Ce Pacte, outil de promotion du système éducatif constitue une réelle opportunité pour lancer des discussions autour de ce que la société attend de son système d'enseignement supérieur. Ces états généraux dressent de multiples points sur lesquels l'université doit travailler afin d'assumer ses responsabilités. Pour répondre aux enjeux de demain, il faut dès aujourd'hui repenser l'université et l'architecture de nos formations pour décloisonner les formations initiales et continues afin de lancer une véritable logique de diplomation et de certification tout au long de la vie. Ainsi, l'université sera en mesure de répondre aux besoins en compétences de demain, de permettre la montée en qualification des individus, leur développement personnel, et de faire de l'université le guichet central de la formation professionnelle et d'enseignement supérieur. Ainsi, une université qui assume ses responsabilités sociales est un espace qui apparaît comme légitime pour que la société se mobilise pour elle. Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de donner davantage de lisibilité en refondant les différentes sources de financement de notre système d'enseignement supérieur, dont la taxe d'apprentissage et de créer en lieu et place une taxe paritaire permettant de financer notre système d'enseignement supérieur à la hauteur de ses besoins. Cette taxe paritaire permet aux entreprises de contribuer au financement des établissements qui développent les innovations de demain et permettent le développement des compétences dont elles ont besoin grâce aux espaces de discussion entre le monde académique et le monde socio-économique. Elle permet également aux individus de contribuer à la hauteur de leur salaire, reflet de leur niveau de qualification, et donc de ce que leur niveau de poursuite d'études leur aura permis de négocier comme salaire. Ce système est facilité par la mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur les revenus.

Ce faisant, on permet un financement pérenne du système d'enseignement supérieur, où les composantes de la société prennent toutes part à la hauteur de ce que cela leur apporte, que ce soit en termes de développement personnel, de compétences, et à l'échelle de la société dans son ensemble, en matière de développement. En outre, on évite les écueils liés à l'augmentation des frais d'inscriptions, on permet à l'état de disposer des moyens nécessaires au financement de l'enseignement supérieur et on met un terme à la logique d'endettement des individus. Cependant, ce dispositif consacre la dette morale dont fait preuve chaque individu vis-à-vis du système d'enseignement supérieur.

Ce Pacte, scellé entre les différentes composantes de la société pour l'émergence d'un système d'enseignement supérieur assumant ses responsabilités, nécessite que le monde Académique s'ouvre vers la société, crée des espaces de dialogue franc avec toutes les composantes de la société, et réponde notamment aux aspirations des individus au développement personnel et aux attentes du monde socio-économique en matière de compétences.

C'est de ces différents impératifs que dépend le maintien de ce Pacte pour l'Education et l'atteinte de l'objectif du financement de l'enseignement supérieur à hauteur d'au moins 3% du PIB.

Financements européens

L'Union Européenne est en construction permanente. Son identité est plurielle : sociale, solidaire ou encore économique. L'Union Européenne a une réelle opportunité de montrer le souci qu'elle a de promouvoir un espace européen d'enseignement supérieur. De nombreux pays, appartenant ou pas à l'Union se sont engagés dans la construction d'un espace européen de l'enseignement supérieur. Tandis qu'il pourrait constituer un formidable outil pour permettre de diffuser une vision durable, pérenne et démocratique de l'organisation des systèmes d'enseignement supérieur, cet espace, nécessaire pour l'émergence d'une Europe, sociale et indivisible se retrouve en panne sèche.

En dépit d'objectifs modestes, les états membres peinent à implémenter les réformes nécessaires pour atteindre les objectifs fixés lors des conférences interministérielles successives du Processus de Bologne. Pourtant, l'Union Européenne met en œuvre de multiples actions concernant directement ou indirectement les systèmes d'enseignement supérieur européens. C'est pourquoi il est nécessaire d'entamer une action profonde de lisibilité de l'action européenne pour permettre aux acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche de saisir des différents dispositifs existants.

A la veille de la Conférence Interministérielle du Processus de Bologne en 2018 à Paris, et près de 50 ans après le mouvement de mai 1968, il apparaît nécessaire que la France s'astreigne à un devoir d'exemplarité, impliquant notamment d'impulser une dynamique

volontariste. Deux éléments apparaissent comme étant particulièrement intéressants dans ce contexte-ci. Le premier est de définir à l'échelle de l'espace européen de l'enseignement supérieur une cible minimale de financement de l'enseignement supérieur seul à 3% du PIB. En outre, afin de relancer une dynamique à l'échelle européenne, il importe de donner aux états membres les moyens de lancer les réformes nécessaires pour faire face aux enjeux auxquels l'Europe est confrontée. A cet égard, il est nécessaire de lancer un Plan européen d'investissement dans l'Enseignement Supérieur, prenant en considération la diversité de l'organisation des systèmes nationaux d'enseignement supérieur et en coopération avec les Etats membres pour leur permettre de répondre aux enjeux de demain.

Appel à Projets IDEX Démocratisation

Depuis plusieurs années, le financement par appels à projets se fait croissant. Si sa logique est intéressante pour catalyser les réformes, pour faciliter l'engagement des établissements dans l'orientation politique que nous souhaitons donner à notre système d'enseignement supérieur, il est primordial que le financement de ces appels à projets ne se fasse pas au détriment des financements récurrents soit, en puisant dans le financement destiné au fonctionnement « normal » de ces établissements. En outre, on peut observer un mésusage de certains appels à projets, dont l'esprit se trouvait dévoyé, tandis que les universités ne les emploient pas à assurer une démocratisation réelle de leurs formations.

C'est pourquoi il est nécessaire de repenser la politique en la matière et lancer une politique incitative et ciblée sur l'enjeu de démocratisation de l'accès et de la réussite dans l'enseignement supérieur. Il est primordial de repenser la gouvernance des instances qui évaluent les projets soumis, en assurant son indépendance, son impartialité et la préservation de l'esprit des réformes que l'appel à projet vise à impulser. De la même façon, l'évaluation des appels à projets permettra de lancer une démarche d'assurance qualité, impératif démocratique à l'emploi de ces financements publics et permettant de repenser la démarche d'appel à projet en fonction des résultats.

Enfin, le lancement d'un appel à projet large visant à permettre une réelle démocratisation de l'accès et de la réussite dans l'enseignement supérieur apparaît aujourd'hui nécessaire pour rattraper le retard que nous avons pris dans les réformes nécessaires à l'exercice des responsabilités qui incombent aux établissements d'enseignement supérieur. Des actions relatives à l'emploi de l'outil numérique, à la modularité des espaces d'enseignement, aux pratiques pédagogiques et l'organisation de l'établissement de façon à consacrer une formation tout au long de la vie apparaissent à ces égards prioritaires.



Fondations

Dans un contexte d'autonomie avancée des universités, elles sont amenées à développer leur politique propre ainsi qu'à l'échelle du regroupement, que ce soit en matière de formation, de recherche ou encore de vie universitaire. Ainsi, elles effectuent de nombreux choix en matière de stratégie afin d'améliorer leur fonctionnement. Ces choix nécessitent régulièrement des investissements, qu'ils soient pour le développement d'un projet ou pour des infrastructures. Ces choix peuvent être soutenus par des acteurs de proximité ou des partenaires du monde socio-académique. Dans ce contexte, il est primordial que la politique de site gagne en visibilité et que les espaces de discussion avec le monde socio-économique attendant soient mis en place pour permettre un dialogue franc et sincère entre les parties. Une Fondation d'établissement peut servir d'agence de promotion de l'université, de sa politique, et de ses actions. A ce titre elle peut valoriser tout ou partie de ses projets et mener des campagnes de levées de fonds et d'investissement. Il est nécessaire que sa gouvernance s'appuie sur des acteurs qui connaissent bien l'établissement et qui ont intérêt à le valoriser. A ce titre, les associations d'anciens étudiants apparaissent comme des acteurs privilégiés.

En effet, outre le sentiment d'appartenance, le développement de ces autres espaces que constituent les associations d'anciens étudiants revêtent plusieurs intérêts pour l'université. En effet, les anciens étudiants ont tout intérêt à ce que la formation délivrée dans leur établissement soit reconnue, cela implique qu'ils soient en mesure d'apporter un regard franc sur celui-ci pour permettre son évolution positive. Les étudiants, ont également intérêt à la constitution d'un réseau d'anciens étudiants, en ce qu'ils disposeront par ce moyen d'un réseau, dont la disparité est croissante en fonction de l'origine sociale.

Privé

Ces dernières années, la massification de l'accès à l'enseignement supérieur s'est notamment appuyée sur l'augmentation de l'offre de formation assurée par des établissements d'enseignement supérieur privés. Pour autant, ces établissements n'ont pas été un acteur majeur de la démocratisation de l'enseignement supérieur et pour cause, ils sont amenés à pratiquer des frais d'inscription très variables, créant une réelle barrière financière, donc sociale, pour l'accéder à ces formations. En outre, nombre de ces établissements ne disposent pas d'évaluation de leur organisation ni de leurs formations et par conséquent n'offre pas de garantie de leur niveau de formation.

Tandis que les établissements publics d'enseignement supérieur se trouvaient en difficulté pour remplir les missions qui leur incombaient, notamment parce qu'ils ne disposaient pas de moyens à la hauteur des ambitions fixées collectivement, les établissements privés, quel que soit leur statut, pouvaient prétendre à des financements

publics.

Dans un souci d'efficience du service public, il apparaît nécessaire de prendre les mesures qui s'imposent afin de faire en sorte que seuls les établissements publics ou privés assumant une mission de service public et reconnus d'intérêt général soient en mesure d'obtenir un financement public. En outre, ces établissements devraient être en mesure de répondre à des impératifs en matière de politique d'accès à ces formations qui soient comparable avec ceux qui s'exercent dans les formations publiques correspondantes. Enfin, ces établissements devraient donner des gages en matière d'évaluation, de politique d'assurance qualité et de gouvernance qui soient suffisants pour garantir la protection des intérêts collectifs et individuels.

Dévolution du patrimoine

Le patrimoine immobilier constitue un enjeu majeur pour une démocratisation tant de l'accès que de la réussite dans l'enseignement supérieur. Vétuste, saturé, il constitue régulièrement une limite de la massification de l'enseignement supérieur, composante de la démocratisation de l'accès aux études supérieures. Les espaces d'enseignement, figés, non-modulaires freinent le développement des innovations pédagogiques et donc la démocratisation de la réussite dans l'enseignement supérieur. Dans ce contexte, la dévolution du patrimoine est intéressante en ce qu'elle permet des synergies avec le milieu socio-économique attenant, de tâcher de répondre aux besoins immobiliers et de lancer les plans d'investissements nécessaires au développement de l'activité tant de formation que de recherche ou de vie de campus.

La dévolution du patrimoine immobilier par l'Etat aux universités vient consacrer une nouvelle étape dans l'autonomie de ces dernières. Cependant, la propriété du patrimoine engendre des coûts que l'Université ne saurait assumer seule sans ressources supplémentaires. Ainsi, la FAGE est particulièrement vigilante à ce que le modèle économique proposé apparaisse viable et réponde aux objectifs d'indépendance de l'institution universitaire, mais aussi à ce que la dévolution serve à ce que les universités assument mieux leur responsabilité sociale.

Répartition des moyens entre établissements

Le système de répartition des crédits entre établissements d'enseignement supérieur est régulièrement questionné. Pourtant, réinterroger le système de répartition n'impacte pas la somme à répartir. Il s'agit simplement de définir les critères qui font que pour une même somme, un établissement, du fait de ses caractéristiques se ferait davantage doter qu'un autre établissement. Il faut donc définir les critères jugés intéressants à prendre



en considération pour pondérer la dotation. Naturellement, il convient de garder certains équilibres, aussi la dotation récurrente se doit de rester conséquente pour éviter une fluctuation importante, laquelle aurait un impact sur la capacité de l'établissement de mener une stratégie financière au long terme.

Ainsi, il est nécessaire de garder comme critères prioritaires les éléments relatifs au nombre d'étudiants en formation pour limiter la tentation croissante d'en diminuer les effectifs. En outre, afin d'assumer sa responsabilité en matière de démocratisation de la réussite, il apparaît nécessaire d'adapter les parcours et de mener des politiques volontaristes en matière d'accompagnement des étudiants. Ainsi l'étalement des parcours apparaît comme une mesure intéressante à la réussite de plusieurs publics étudiants. Pour autant, le système de répartition actuel prend en considération le taux de réussite en premier cycle en 3 ans. Du fait de la disparité des publics, ce critère peut venir s'opposer au principe d'aménagement des parcours, aussi on appelle à ce que soit ces publics n'entrent pas dans ces critères soit qu'il soit créé une nouvelle catégorie qui permette de valoriser ce type d'aménagement pour les publics concernés. De la même manière, il apparaît intéressant de valoriser la progression des étudiants, comme indicateur de réussite dans l'enseignement supérieur. A cet effet, la création d'une nouvelle catégorie prenant en considération la somme des crédits ECTS validés par l'ensemble des étudiants apparaît intéressante. En outre, il permettra de limiter le nombre de cas de défense où des étudiants se retrouveraient pris à partie pour des raisons pédagogiques. En effet, afin de conserver une reconnaissance du diplôme, les enseignants ont malgré cela tout intérêt à conserver un niveau normal d'exigences en matière de compétences et de qualification des étudiants.

AXE 3

Relations entre métiers- emplois-formations : un dialogue entre organismes de formations et monde socio-économique





Dans le contexte d'une société en perpétuelle mutation, l'environnement socio-économique de nos universités est en évolution permanente. La place de la formation, initiale ou continue, joue alors un rôle majeur dans la construction et dans l'évolution du projet professionnel et personnel d'une personne. Relever les défis de la formation tout au long de la vie, devient, alors, un enjeu prioritaire pour favoriser l'égalité des droits mais aussi l'épanouissement de tout un chacun.

Depuis la loi relative à la "formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale" de mars 2014, de multiples outils ont pu être développés, dont le Compte personnel de formation (CPF). La conception de la formation professionnelle doit être un levier de la promotion sociale et professionnelle, car les compétences et qualifications des salariés sont des facteurs de compétitivité réelle.

Les objectifs se doivent d'être rassemblés auprès de l'ensemble des acteurs de la formation, initiale ou continue, pour répondre aux futurs enjeux de la société de demain.

Renforcer la place des établissements supérieurs dans leur rôle pour la formation toute au long de la vie

La FAGE défend la logique de formation tout au long de la vie notamment par l'approche par compétences, et souhaite développer le dialogue autour de la thématique emplois-métiers-formations. L'amélioration des liens entre la formation continue et la formation initiale est nécessaire, notamment sur le sujet de la lisibilité des formations.

Le renforcement de la formation professionnelle et de l'alternance permettrait également de renforcer les interactions entre les établissements de l'enseignement supérieur et le tissu socio-économique.

Dans cette perspective et dans le cadre de la formation tout au long de la vie, cette organisation facilitera la validation progressive des diplômes au niveau de la formation continue dans une logique de blocs de compétences.

De même, c'est avec un accompagnement adéquat, des projets de promotion des formations et des droits à la formation, que les projets personnels pourront se construire plus facilement.

Vers un changement de paradigme entre formation initiale et formation continue

La formation initiale désigne la première formation obtenue au terme d'un cycle d'étude. Elle s'oppose à la formation continue. Elle désigne aussi la formation acquise par l'individu dans le cadre éducatif et dans le cadre d'apprentissage et d'expérience acquise au sein de l'entreprise.

La formation continue concerne les individus qui sont rentrés dans la vie professionnelle et ont donc quitté la formation initiale. Elle permet aux personnes diplômés, en emploi, ou à la recherche d'emploi de pouvoir continuer à se former pour améliorer leurs compétences et de pouvoir s'adapter aux mutations et transformations du secteur d'activité dans lequel ils évoluent.

Pour les publics accueillis, à savoir une proportion importante de publics relevant de la FC, la formation toute au long de leur vie va être facilitée grâce au compte personnel de formation depuis la loi de Mars 2014.

L'objectif devient donc multiple : d'une part ce fonctionnement permet aux salariés de pouvoir profiter de l'expertise des enseignants chercheurs pour se former tout au long de leur vie mais aussi qu'ils puissent apporter leur ressenti de terrain et de ce fait alimenter la réflexion sur le projet d'insertion professionnelle de l'étudiant.

En mutualisant les unités enseignements entre FI et FC, outre la question d'autofinancement par l'intermédiaire de la formation professionnelle, l'université se replace au cœur de la société, et assure ainsi son rôle social et sociétal.

Une meilleure lisibilité des diplômes du supérieur pour une amélioration de leur visibilité

La reconnaissance par les branches professionnelles des diplômes universitaires doit être existentielle pour une facilité l'insertion professionnelle des diplômés.e.s. En effet par la participation des branches au comité de pilotage de formation mais également par leur investissement dans les conseils de perfectionnement (loi ESR 2013), participera à la valorisation des diplômes et certification du supérieur.

La formation s'organise alors autour de deux types d'objectifs : une adaptation à des métiers et une adaptabilité créatrice pour pouvoir s'adapter à des évolutions futures



voir inventer de nouveaux métiers.

Pour se réaliser, les enseignements doivent s'appuyer sur les référentiels de compétences (LMD) mais aussi être discutés avec les branches professionnelles.

Il devient alors plus simple de jouer sur la complémentarité des diplômes avec les partenaires dans une logique de cheminement autour de la FTLV et de la Validation des Acquis par l'Expérience.

Améliorer le parcours de formation tout au long de la vie des citoyens

Organisée pour faciliter le retour en formation et pouvoir délivrer des compétences repérées indépendamment du diplôme dans une logique de formation tout au long de la vie, la mise en place de blocs de compétences (cf annexe 2) dans les diplômes et certifications du supérieur est un enjeu majeur. En effet, établis sur la base de modules, les blocs de compétences pourront être capitalisables pour que chaque salarié puisse accéder à une qualification et à un diplôme complet à son rythme.

Cette transformation de la FI/FC permettra la promotion sociale et professionnelle par la validation progressive de diplômes et certifications par l'intermédiaire des blocs de compétences et permettra aux salariés de maintenir leur emploi totalement ou partiellement (notamment e learning, la formation ouverte et à distance).

Il est également important que les diplômes du supérieur puissent être éligibles au fond de la formation professionnelle. En effet, par l'inscription des blocs de compétences développés dans les LMD sur les fiches du répertoire national des compétences professionnelles (RNCP), les salariés pourront valider les blocs en fonction des compétences identifiées dans les UE.

L'évaluation

L'enseignement devient alors apprentissage. Cette notion est donc à différencier de l'approche par objectifs, ou par connaissances, qui base l'enseignement sur l'acquisition de connaissances théoriques seules nécessaires à l'étudiant pour progresser dans son parcours éducatif.

L'approche par compétences peut donc être perçue comme la construction de cursus non pas centrés sur les résultats, mais sur la progression dans l'apprentissage. À ce titre, c'est une approche qui se veut moins stigmatisante pour l'étudiant, et donc plus à

même de développer son potentiel d'apprentissage

La FAGE défend le passage à une notation basée sur une logique certificative, comme dans l'enseignement des langues par exemple. En effet, les langues sont à la pointe de l'évaluation par compétences, par laquelle l'apprenant valide des niveaux d'acquisition des compétences (A1/A2 - B1/B2 - C1/C2) où A correspond à une utilisation élémentaire de la langue, et C à une utilisation expérimentée.

Son principal atout est qu'il se base sur un référentiel de compétences lisible pour tout le monde. Il fournit donc une base commune pour la conception des programmes des équipes pédagogiques. Qui plus est, il est commun aux différents États membres du Conseil de l'Europe.

La FAGE propose que ce système soit adapté à l'ensemble des domaines, sur la base des référentiels de compétences déjà existants. Ainsi, l'apprenant pourra se situer dans son apprentissage, et rendre davantage visible la signification de ses évaluations, basées sur un référentiel commun.

Les Universités délivrent ensuite des attestations de réussite aux blocs de compétences, et ainsi permettre aux "formés" d'évoluer dans une formation progressivement et tout au long de leur vie. Cette évolution ne pourra se faire, que par la mise en place de l'évaluation par contrôle continu intégral permettant de valider les compétences à chaque fin de module et de chaque bloc.

Connecter les instances de dialogue et développer les outils pour une meilleure relation entre l'établissement et son environnement socio-économique

Pour une évolution de l'ensemble de formation, de multiples instances ont été créés comme :

- Commission Professionnelle Consultatives (CPC) - 1972
- Conseils Nationaux Sectoriels (CNS) - 2015
- Conseils de Perfectionnement dans les universités - 2014
- Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)
- Régions
- ...

Les conseils de perfectionnement devraient être mis en place dans l'ensemble des



universités, mais bien souvent, n'ont pas la fonction qu'ils devraient avoir. La FAGE souhaite que les conseils de perfectionnement puissent intégrer les professionnels du secteur pour un meilleur dialogue professionnel entre les universités et le monde socio-économique.

Il est également essentiel de pouvoir faire de ses espaces de dialogue un lieu d'anticipation et de réflexion basé sur les notions d'emploi et de formation, notamment avec l'action essentielle des SCUIO-IP (services universitaires d'informations, orientations et insertion professionnelle)

Une dimension nationale inter-connectée avec les espaces territoriaux

Au niveau national, comme le constate le CNEE, l'absence dans l'enseignement supérieur, de structures équivalentes aux commissions professionnelles consultatives permettant l'association des branches à l'élaboration des diplômes professionnels et technologiques de l'éducation nationale, n'est pas percevable.

Pour pallier cette carence, et tout en respectant les spécificités de l'enseignement supérieur, la FAGE souhaite l'instauration de conseils sectoriels nationaux ayant pour mission d'organiser au plan national la concertation avec le(s) secteur(s) économique(s) concerné(s) sur les référentiels de compétences des diplômes du supérieur.

Composé à parité de représentants du monde économique (branches, filières, fonctions publiques concernées) et de représentants de l'enseignement supérieur, ces structures consultatives seront également chargées de cartographier les formations, d'alimenter la réflexion prospective sur l'évolution de l'offre de certification et de formation

Afin de pouvoir réfléchir globalement sur la place importante de la formation au sein de la société, la FAGE souhaite que les instances interagissent plus efficacement pour pouvoir faciliter l'insertion professionnelle. Des objectifs comme la valorisation des formations du supérieur auprès des branches professionnelles pourront être travaillés collectivement.

Avis de la FAGE
sur la démocratisation
de l'enseignement supérieur



Annexe n°1

Schéma sur la réforme du secondaire

Seconde commune				
S1	7 UE communes			
	3 UE au choix dont au moins un provenant du bloc général et un du bloc professionnel (parmi 15 options)			
S2	6 UE communes			
	4 UE au choix			
Première				
	Domaine professionnel et technologique		Domaine général	
S3	4 UE communes			
	6 UE au choix dont 3 du domaine et 3 permettant une réorientation			
<i>Possibilité de réorientation et validation du domaine</i>				
S4	3 UE communes du domaine		3 UE communes du domaine	
	7 UE au choix entre technologique et professionnel		7 UE au choix entre STS et SHS	
Terminale				
	Majeure technologique	Majeure professionnelle	Majeure STS	Majeure SHS
S5	2 UE communes			
	8 UE de spécialité			
S6	2 UE communes			
	8 UE de spécialité dont une d'ouverture			

Annexe n°2

Blocs de compétences

Thématique de compétence :			Niveau d'expertise :		
Blocs de compétences	Modules de formation	Compétences spécifiques	Capacités évaluées	Type de profession	Nombre d'heures moyen